



Les Cahiers de l'Artiste

==== PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL ====

NOTES D'ATELIER

Techniques, Historiques et Documentaires.

SOMMAIRE :

- HENRI ROCHÉ. — *Technique antiseptique pour l'encadrement des gravures, dessins et pastels.* — 1
- RESPENGÈS DU PONTY. — *Note de Police concernant un modèle de la Tour.* — 2
- MICHEL CORBON. — *L'impôt sur le revenu et l'Académie de St Luc au XVIII^e siècle.* — 3
- HENRI ROCHÉ. — *Les bonnes couleurs. — Ocre jaune. Ocre rouge.* — 4
- MONIER. — *De l'ancienneté des Images dans la Religion Chrétienne.* — 5
- PAILLOT DE MONTABERT. — *De la manière de tendre les toiles sur les châssis.* — 6
- PHILISTIN POMPIER. — *Correspondance.* — 7
Bibliographie.
-
-

RÉDACTION :

20, Rue de Rambuteau, — PARIS

— Les manuscrits insérés ou non ne sont pas rendus. —

Le Numéro : 50 centimes.

Les Cahiers de l'Artiste

Notes d'Atelier

techniques, historiques et documentaires

Droits de reproduction et de traduction de tous les articles réservés pour tous les pays.

I

Technique Antiseptique de l'Encadrement

pour assurer la conservation
des Gravures, Aquarelles, Dessins et Pastels
par Henri ROCHÉ.

Les Gravures, Aquarelles, Dessins et Pastels sont exposés par la nature des encres et des couleurs employées pour leur exécution et surtout par celle des subjectiles (toiles, papiers), sur lesquels ils sont présentés, à une altération possible lorsque surtout ils sont conservés dans des régions ou des locaux humides.

La moisissure, le piquage est le grand ennemi de ces genres d'œuvres d'Art, et c'est à les y soustraire que l'on doit apporter tous les soins nécessaires pour leur parfaite conservation.

Si la désinfection au Formol répétée de temps en temps suffit pour sauvegarder les livres qui généralement sont conservés dans des pièces chauffées et dans des meubles protecteurs, il n'en est pas de même pour les gravures, aquarelles et pastels, que l'on a l'habitude d'encadrer sans aucune précaution et de suspendre le long de murs souvent humides.

Pour préserver une gravure, un dessin, une aquarelle, un pastel des attaques de l'humidité, rien de plus simple :

mettre l'objet à l'abri de l'air extérieur après l'avoir débarrassé de tous les germes qu'il porte à sa surface.

Donc deux opérations distinctes : une désinfection et un montage spécial.

La désinfection s'obtient, sans jamais altérer l'œuvre, en soumettant l'aquarelle, la gravure, le dessin ou le pastel, ainsi que les objets qui doivent servir à son encadrement, à l'action des vapeurs de formol.

Pour cela, quand on n'a pas d'étuve spéciale, il suffit d'en fabriquer économiquement une en disposant d'un petit cabinet, d'un simple placard ou plus simplement encore d'une malle, d'une caisse dont on bouche toute les fissures et ouvertures en collant à l'intérieur du papier.

Cela fait on dispose au fond du renfermé ainsi obtenu des assiettes ou un châssis sur lequel on aura tendu un linge épais, la caisse sera en plus garni de tasseaux et supports préparés pour recevoir les gravures, dessins, etc., de telle sorte que l'air circule autour de chacun des sujets à désinfecter.

On verse alors dans les assiettes ou on imbibe les châssis avec la solution de formol, formaldéhyde du commerce à 40 %, on se hâte de placer les tableaux et objets qui doivent servir à l'encadrement, on ferme la caisse, malle, placard ou cabinet et on colle un papier sur le joint de fermeture.

Après quarante-huit heures si l'on veut, on ouvre et on retire les objets, ils sont désinfectés.

Il s'agit maintenant de procéder à l'encadrement qui doit être fait dans une pièce très sèche, pour éviter la moindre humidité dans la gravure ou le dessin que l'on encadre, d'ailleurs celui-ci pourrait être séché préalablement au feu.

Les matières premières nécessaires sont une glace, du papier, de la colle, des tasseaux et un carton pour protéger le derrière du tableau, le tout préalablement désinfecté par un passage aux vapeurs de formol, comme la gravure, ou simplement enduit d'une couche de formol au pinceau et séché.

La glace n'a besoin d'aucune autre préparation qu'un lavage à l'alcool à 90° et un essuyage avec de l'ouate hydrophile.

Le meilleur papier à employer est le papier sulfurisé fort.

La colle dont on doit se servir est une dissolution épaisse comme du miel de gomme laque cerise en plaque dans de l'alcool à brûler à 90°.

Pour préparer cette dissolution, prendre un flacon à large ouverture ou un pot, y verser environ deux parties d'alcool à 90° en poids et y ajouter une partie de gomme laque et laisser fondre à froid en remuant souvent. La dissolution est lente à se faire, pour aller plus vite on peut chauffer le mélange au bain-marie en plongeant le vase dans un récipient contenant de l'eau bouillante en ayant bien soin de se tenir éloigné du feu et de la lumière artificielle à cause de l'inflammabilité des vapeurs d'alcool qui se dégagent.

Les colles végétales ou animales ne devront jamais être employées dans les collages quelque petits soient-ils.

Tout carton est bon pour préserver par derrière le pastel ou la gravure des chocs, malheureusement tous les cartons même les cartons-cuir absorbent l'humidité de l'air et il est essentiel d'avoir un carton imperméable et inaltérable.

Pour obtenir ces qualités, le carton étant coupé à la dimension du dessin, on pose à cheval sur chaque tranche une bande de papier enduite de colle à la gomme laque, en ayant soin de rabattre les bords du papier sur les bords du carton, ceci fait, on colle un papier complètement enduit de colle à la gomme laque sur chaque grande face du carton, couvrant les bandes collées précédemment.

Si le papier ne collait pas bien sur le carton dans toutes les parties, il y aurait lieu de passer un fer chaud sur les parties non adhérentes et si cela ne suffisait pas, il y aurait lieu de couper la partie non adhérente et de la remplacer par une pièce bien enduite de colle. Le carton ainsi enveloppé est alors recouvert sur toutes les faces et tranches d'une nouvelle couche de colle à la gomme laque en ayant soin de ne laisser aucun point non garni et qu'on laissera sécher vingt-quatre heures.

La glace nettoyée, le dessin désinfecté, le carton préparé, sont alors rapprochés aux distances convenables et mis en place avec de petites calles ou préférablement avec des baguettes de bois enduites de gomme laque, ils sont alors réunis et fixés les uns aux autres au moyen de bandes de papier et pour plus de solidité d'étoffe enduite de gomme laque de façon à former un espace complètement clos au milieu duquel se trouve l'œuvre.

Si on emploie de l'étoffe, ce qui est préférable, comme celle-ci est toujours plus ou moins perméable à l'air, on devra toujours la recouvrir d'un papier collé à la gomme laque.

Le dessin, la gravure, l'aquarelle, le pastel, ainsi enca-

drés, complètement à l'abri de l'humidité, peuvent être conservés sans inconvénients dans les endroits les plus humides, à la condition toutefois que l'enveloppe ainsi préparée n'offre aucune solution de continuité, piqure ou déchirure.

Quand le tout est terminé, on se trouvera bien de passer une couche d'encaustique à la cire et à l'essence de térébenthine sur toutes les parties couvertes de gomme laque.

Vous pourrez alors placer l'image dans son cadre comme un châssis à l'huile sans jamais rien craindre pour sa conservation.

2

**Note de Police concernant un modèle
de Quentin La Tour.**

Qui voulait n'était pas fait au pastel par l'illustre Quentin La Tour — il choisissait ses modèles et se refusait à accepter de faire le portrait de ceux qui ne lui plaisaient point — de sorte que dans ce concours de solliciteurs les plus considérables qui fussent à l'époque, il a pu faire un choix de personnages dont les noms sont encore notoires après plus de deux cents cinquante ans : Louis XV, Marie Leczinska, M^{me} de Pompadour, Diderot, Marivaux, Rameau, Crébillon, Jean-Jacques Rousseau, d'Alembert, La Camargo, M^{me} Favart. Aujourd'hui que la célébrité, pour la seconde fois illustre ses œuvres, il n'est pastel de lui qui ne procure à celui ou à celle dont il reproduisit les traits une survivance, le plus souvent en accord avec son mérite ou la haute situation occupée. Plus simple, plus modeste fut Manon Richer — humble marchande de figue ; son air de visage plut un jour à La Tour, qui s'en inspira. — mais la pauvre Manon Richer ne partagea pas seulement avec les plus grand noms de France la gloire d'être reproduite par le crayon de La Tour, elle subit aussi le privilège moins enviable de la lettre de cachet. — Nous n'avons pu savoir en quelle prison elle fut internée, mais on verra par le billet suivant, que M. Laroque, ami de La Tour, et sans doute sur l'inspiration de celui-ci, faisait des démarches en sa faveur. —

RESPENGÈS DU PONTY.

« A Monsieur,

Monsieur Duché, Quai de l'École, à côté du Caffé de Pradot
au 3^{me} appartement

La personne pour qui je m'intéresse, Monsieur, s'appelle Manon Richer ; il y a 7 ou 8 mois qu'elle a été arrêtée. Elle est fille d'un soldat aux Gardes peu délicat sur l'honneur, mais ses oncles, qui sans doute le sont un peu plus, ont obtenu sa détention, sur ce que son ventre a franchi les dimensions ordinaires du Corps féminin par les approches trop libres d'un Garçon qui la

recherchait en mariage : vous voyez le soin que je prends de ménager votre pudeur par le choix des termes..... Monsieur, je ne l'ay jamais connue que vendeuse de figures et je n'ay jamais aperçu dans sa conduite le plus léger penchant au dérèglement.

Son portrait non achevé est chez le célèbre La Tour, Peintre en Pastel, mon ami, rue St-Honoré au coin de la rue du Chantre⁽¹⁾, chez un Chandelier, où l'on peut se donner le plaisir de voir un caractère de teste aussi Pictoresque qu'admirable.

Je suis fort aise au surplus de cette occasion pour me renouveler dans l'esprit de M. Merabin que j'honore toujours très-parfaitement ; pour vous, Monsieur, vous savez depuis longtemps le cas que je fais de votre estime et de votre amitié..... je fais du meilleur de mon cœur — Votre humble et très Ob. Serviteur.

Signé : LAROQUE. »

3

L'Impôt sur le Revenu et l'Académie de St-Luc au XVIII^{me} Siècle.

A aucune époque les artistes n'ont eu de zèle pour prendre une part trop grande aux impôts et charges diverses qui frappent le commun des mortels. Il n'est point douteux qu'ils ont pour cela de bonnes et suffisantes raisons. Comme ils sont épris d'idéal, les questions matérielles seraient susceptibles de les gêner dans leur rêve ; aussi de tous temps les ont-ils écartées dans la mesure du possible ; de même que leurs ressources sont précaires, leurs facultés de rendement sont aléatoires, et il fallait que cela fut bien évident puisqu'ils en ont persuadé Louis XIV lui-même. — C'est ainsi que l'Académie de St-Luc, qui était la corporation des Peintres, avait le privilège de ne pas payer les impôts auxquels les autres corporations étaient assujetties. L'arrêt que nous reproduisons ici, consacrait cet avantage.

ARREST
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROY.

Du Vingt-sept Décembre 1729.

Rendu en faveur de la Communauté des Arts de Peinture et Sculpture, sous le titre de

L'ACADEMIE DE S. LUC

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.

Sur la Requête présentée au Roy, en son Conseil par la Communauté des Peintres et Sculpteurs de la Ville de Paris, sous le Titre d'Académie de St-Luc, contenant qu'en considération de ce que cette Académie donne tous les jours gratuitement et avec beaucoup de succès, pour l'utilité du Public, et la perfection des Arts, des Leçons de Dessain, Peinture, Sculpture, Géométrie, Archi-

(1) La rue du Chantre était située un peu plus loin du Palais Royal que la rue des Bons Enfants et venait déboucher devant le Palais du Louvre.

lecture, Perspective et Anatomie, il a plu à Sa Majesté, par Arrest de son Conseil, du 27 Septembre 1723, l'exempter de la levée des Maîtrises créées dans chaque Corps de métier, par Edit du mois de Novembre 1722, et l'exempter d'autres semblables créations, qui pourroient estre faites à l'avenir ; que des titres et des motifs si légitimes qui ont occasionné cette exception semble faire espérer à cette Académie, que Sa Majesté voudra bien par les mêmes considérations la décharger de la Taxe à laquelle elle a été comprise au Rolle arrêté au Conseil pour le Droit de Confirmation, sous le nom de Communauté des Peintres et Sculpteurs, et la traiter à cet égard, comme l'Académie Royale de Peinture et les autres Académies qui n'ont point été assujetties à cette Taxe. A ces causes, Sa Majesté voulant traiter favorablement ladite Académie de Peinture et Sculpture, et l'exciter à redoubler ses soins pour l'instruction de ses élèves : Vu ladite Requête, les Lettres patentes accordées à cette Communauté au mois de Décembre 1654 et Janvier 1655, enregistrées au Parlement, la Déclaration du Roy rendue en sa faveur le 17 Novembre 1705, et l'Arrest du Conseil du 27 Septembre 1723. Ouy le Rapport du Sieur le Pelletier, Conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, **LE ROY EN SON CONSEIL**, a déchargé et décharge la Communauté des Peintres et Sculpteurs de la Ville de Paris, sous le titre d'Académie de St-Luc, de la Taxe à laquelle elle a été comprise au Rolle arrêté au Conseil pour le Droit de Confirmation ; et en conséquence, fait défense, Sa Majesté, à Jean-Baptiste Hermant, Préposé au Recouvrement desdits Droits, de faire à l'avenir aucunes Poursuites contre elle pour raison de cette taxe sous quelque cause et prétexte que ce soit, à la charge par ladite Académie de continuer gratuitement les Leçons de Dessains, Peinture, Architecture, Géométrie, Sculpture, Perspective et Anatomie, qu'elle est dans l'usage de donner en exécution de la Déclaration du 17 Novembre 1705.

Fait au Conseil d'Etat du Roy tenu à Versailles, le Vingt-Septième jour du mois de Décembre mil sept cent vingt-neuf. Collationné avec paraphe. Signé EYNARD, avec paraphe.

Le dixième jour de Janvier mil sept cent trente, à la requête de la Communauté des Peintres et Sculpteurs de la Ville de Paris, sous le titre d'ACADEMIE DE S. LUC qui ont été domiciliés en leur Bureau à Paris, rue du Haut-Moulin (1), près S. Denis de la Chartre, le présent Arrest du Conseil d'Etat a été Signifié, et d'iceul laissé copie aux fins y contenues de la décharge et défense y portées au Sieur Jean-Baptiste Hermant, le nom y nommé en son Bureau à Paris, Col de Sac de la Vieille rue du Temple, parlant au Prévost, auquel a été payé cinq sols, à ce qu'il n'en ignore, par nous Bailli ordinaire du Roy en Ses Conseils, Signé HEMEL avec paraphe.

Le présent Arrest a été obtenu à la poursuite et diligences des Sieurs Claude Lassier, Jean Adam, Gervais Laurent et Pierre Danse, Jurez, — Gardes en Charge.

Protégés par cet arrêt du Roi, et par les lettres patentes de 1655, les peintres de l'Académie de St-Luc, se croyaient à l'abri de toute tentative du fisc, quand le 7 Mai 1742, ils reçurent l'avertissement ci-après, assez semblable à ceux dont la République, après la Royauté et l'Empire, gratifient toujours les contribuables :

(1) Le Pavillon actuel de l'Hôtel-Dieu qui arrive au Pont Notre-Dame, correspond avec exactement à St-Denis-de-la-Chartre, la rue du Haut-Moulin, parallèle au Quai, correspond à la cour intérieure qui longe ce pavillon. « Les Peintres en 1701 firent acquisition de la Chapelle de St-Symphorien-de-la-Chartre. Ils l'ont fait embellir et dédier à St-Luc, leur Patron. Elle est ornée de plusieurs bons tableaux. »

DIXIÈME DE L'INDUSTRIE DES CORPS ET COMMUNAUTÉS

de la Ville de Paris.

Premier et dernier Avertissement.



EXTRAIT du Rolles arrêté au Conseil le 27 Mars 1742, en exécution de la Déclaration du Roy du 29 Avril 1741, Art. VIII, des sommes que les Corps des Marchands et Communautés d'Arts et Métiers de la Ville de Paris doivent payer pour leur tenir lieu du dixième du profit qu'ils font sur leur Commerce et sur leur Industrie.

L La Communauté des Peintres et Sculpteurs

Payera la somme de quatre mille huit cent livres

SCA VOIR.

Pour le Quartier d'Octobre 1741.....	960 l.
Et pour l'Année 1742.....	3840
	<hr/> 4800

M

Vous êtes averti d'envoyer payer à M. Barassy, commis par Arrest du Conseil du 27 Mars 1742, pour recevoir le Dixième de l'Industrie des Corps et Communautés dans les délais portés par ladite Déclaration du Roy du 29 Aoust 1741, en son Bureau, rue Sainte Avoye, la somme ci-dessus, pour laquelle vous avez été employé dans ledit Rolles, en exécution de ladite Déclaration du Roy et de l'Arrest de son Conseil rendu en conséquence ledit jour 27 Mars 1742.

Vous n'ignorez pas qu'aux termes de ladite Déclaration, vous devez payer au plus tard dans quinzaine le Quartier d'Octobre 1741, celui de Janvier et Avril 1742; et qu'aux premier Juillet et premier Octobre prochains vous devez payer les deux autres Quartiers de ladite année. Faute d'y satisfaire, vous y serez contraint par les Voies ordinaires.

Défenses de payer ailleurs qu'au dit Bureau, à peine de nullité du payement.

Envoyé le 7 May 1742.

*M. Barassy
recevra les
Vendredis,
Samedis et
Lundis depuis
neuf heures
du matin
jusques à midi
et depuis
trois heures
jusques à six.*

L'impôt du Dixième, dixième du profit, était un véritable impôt sur le revenu. — L'Académie de St-Luc accueillit fort mal cette demande de contribution et s'agita fort pour parer le coup. — On met d'abord en œuvre la protection de M^r d'Argenson :

A Monseigneur d'Argenson,

Con^s d'Etat. Intendant de la généralité de Paris.

Monseigneur.

La Communauté des Peintres et Sculpteurs de la Ville de Paris, sous le titre d'Académie de St-Luc, ayant le bonheur de vous avoir pour protecteur, vient avec confiance réclamer le secours de cette puissante protection et bienveillance ordinaire, pour obtenir s'il est possible, la décharge entière du Dixième demandé à leur Compagnie, par M. de Marville, au nom du Roy, et cela sur le fondement des motifs pressants et sensibles exposés en racourcy dans le mémoire cy joint — que Votre Grandeur est très humblement suppliée de vouloir lire Et ensuite l'appuyer auprès de M. de Marville, Et mesme du Ministre, s'il est nécessaire.

Les Suppliants attendent cette nouvelle marque de votre bonté ordinaire pour Eux Et ne cessent tous unanimement de faire des vœux et prières pour la santé et conservation de Votre Grandeur.

Le mémoire annoncé nous est aussi parvenu, il est intéressant pour les renseignements qu'il donne sur la Communauté de St-Luc :

MÉMOIRE POUR L'ACADÉMIE DE ST-LUC

Les Directeurs en fonction de la Compagnie des Peintres et Sculpteurs de Paris, connue ordinairement sous le nom de l'Académie de St-Luc, des arts de Peinture et Sculpture, ont reçu un ordre de M. de Marville, Lieutenant Général de police, d'avoir à s'arranger incessamment entre Eux, pour l'imposition sur leur Compagnie, de la somme de 6400 l. de Dixième et d'avoir à faire cette imposition d'une manière si exacte et si proportionnée qu'il ne survienne point de non-valeurs, Lesquelles retomberaient sur les dits Directeurs, l'intention du Roy étant que cette somme de 6400 l. entre en entier dans ses coffres sans aucun retranchement.

En Conséquence de cet ordre de M. de Marville, les dits Directeurs se sont plusieurs fois assemblés pour conférer sur les moyens de faire cette imposition à la satisfaction de Sa Majesté. Ne pouvant aviser rien de stable à cet égard, ils ont requis la présence de plusieurs des anciens et plus intelligents de leur Compagnie, afin de profiter de leurs lumières et Expérience, Sans pour cela en avoir esté plus avancés ny mieux instruits.

Ils prennent la liberté d'Exposer dans le présent mémoire, les difficultés insurmontables qui se rencontrent dans ladite imposition.

Premièrement leur Compagnie est composée de près de 900 personnes, tant maîtres que Veuves et filles, Tous exerçant ou en état d'Exercer la fonction de peinture, Sculpture, géométrie, architecture, perspective, Anatomie, dorure sur bois, Enfin de tout ce qui peut faire usage du pinceau, de la plume ou autre instrument équivalent. Les trois quarts et demy de ce nombre considérable de personnes, languissent et meurent de faim durant le cours de chaque année par faute de travail qui n'est recherché dans le public, qu'autant que l'on est dans l'aisance et l'opulence, d'où la conséquence se tire de soy-mesme, que leur art n'est jamais nécessaire et indispensable dans l'ordre de la société civile. Aussi y en a-t-il beaucoup qui ne payent point de capitation, d'autres fort peu, lequel peu l'on a mesme beaucoup de difficultés à recouvrer.

(Actuellement en Janvier 1742 le bureau n'a encore pu percevoir qu'environ 1300 l. de la capita^m 1741 dont le montant excède 7000 l.)

2^e. Ceux de la Compⁿ qui peuvent estre dans une aisance non médiocre, sont nécessairem^t chargés de contribuer aux frais de l'Ecole publique que lad. Compⁿ a de temps immémorial tenu et quelle continue de tenir tous les jours gratis, pour tacher de former des Eleves en tous les genres en dessus citer la

quantité d'élèves n'étant jamais limitée, mais au contraire tout ce qui se présente, y étant indistinctement admis afin de donner de l'émulation aux élèves.

Dans ces circonstances Et la plus saine partie de lad. Comp^{te} étant réduite à un fort petit nombre de maîtres aisés, on laisse à penser quelle difficulté ne se présenterait-il pas à faire une répartition si juste et si exacte qu'il ne s'y trouvât une infinité de non valeurs qu'il serait bien doublement aux directeurs en fonction dans la présente année 1742, de voir retomber à leur charge et à leur ruine totale.

Mais comme leur Comp^{te} fait profession dans le public, sans aucun lucre quelconque, d'un art libéral tel que fait l'Académie Royale de peinture et autres Académies qui d'ordinaires ne sont point assujetties à de telles impositions, Les suppliants espèrent que Sa Ma^{te} et son conseil voudra bien les décharger à par et à plein de ce Dixième, chose qui n'est pas sans exemple, puisque quand tous les Corps et Comm^{unes} de marchands de métiers et autres du royaume ont été imposés à des taxes, soit lors du joyeux avènement à la Couronne, ou pour la ceinture de la Reine, l'Académie de St-Luc en a été déchargée par arrêts du Conseil des 27 Septembre 1723, Et 27 Décembre 1729.

Les suppliants ajoutant de plus que le feu roy Louis XIV leur a confirmé et augmenté par lettres patentes des mois de Xbre et Janvier 1655 des privilèges et prérogatives au dessus de tout Corps et Commerce du royaume, comme professants led. suppliants et leur Compagnie un art purement libéral, à l'instar de l'Académie Royale de peinture, enfin que depuis un tems immémorial, les d. Suppliants et leur Compagnie se trouvent frustrer des 1000 l. annuels que S. M. Louis XIV aurait expressément ordonné par ses patentes de Janvier 1655 aux Surintendant et intendant de ses batiments, de faire fond tous les ans dans les Etats desd. batiments, pour estre cette somme employée à entretenir les models et les maîtres préposer pour enseignés les Sciences desd. arts libéraux.

Il semble que ces démarches actives n'ont pas produit d'effet car le 11 mai, c'est-à-dire quatre jours après l'avertissement, les directeurs de l'académie envoient à nouveau à M^r d'Argenson l'appel suivant :

Monseigneur

Les directeurs de votre académie de St-Luc vous Représente que depuis qu'ils ont eu l'honneur de se trouver à votre audience, M. De Marville ne cesse de leurs Envoyers de nouveau Imprimé au Sujet du Dixième d'Industrie.

Cette imposition nous embarasse beaucoup vue Les difficultés insurmontables Enoncées dans les mémoires que nous vous avons présentés, auxquels Monseigneur a bien voulu nous faire décharger des autres Impositions, dont L'arrêt cy joint en fait mention,

La Compagnie prend la liberté d'estre avec Respect,

Monseigneur,

De votre Grandeur,

A Paris le 11 May 1742.

Les très humbles et
très obéissants Serviteurs.

Boyer — Herpin — Marion.

Les malheureux artistes qui mettaient toute leur confiance en M^r d'Argenson, semblent bien avoir été abusés, comme nous le verrons en terminant, et par celui là même sur qui ils comptaient ; en tout cas ils continuent à plaider leur cause et ils ne paraissent pas se douter en rendant compte de leurs démarches, à leur Protécteur que celui-ci était, sans doute mieux qu'eux-mêmes, au point de la question.

Monseigneur

Nous devons par toute sorte de raison vous rendre compte de la réponse que M. de Marville nous a faite au Sujet de la lettre que vous aurez bien voulu lui écrire en faveur de notre Compagnie.

Il nous a dit qu'il fallait qu'il en confère avec M. le Contrôleur général, que cependant nous eussions à former notre état de répartition sur lequel nous pourrions joindre un mémoire de nos remontrances.

Oserions nous vous représenter, Monseigneur, que c'est précisément sur la formation de cet état de répartition, que roule la plus grande difficulté : Car comment asseoir Solidement, dans un état ou rôle un nombre infini de pauvres Maîtres — insolubles, presque réduits à la mendicité, Dont les capitaux antérieures sont tombées en non valeur, qui doivent actuellement Et ne payeront peut-être jamais celle de 1751 Et qui dérobent leur Domicile pour se Soustraire tant à cette charge, qu'à celle des visites de communauté. C'est ce que nous venons de reconnoître encore de plus grave, dans le cours des visites de Commu^{te} — que nous avons faites, il y a quinze jours, Et quelles visites d'Environ 600 personnes dont est composée la Compagnie des peintres et sculpteurs de l'Académie de St-Luc, il y en a plus de moitié qui aurait plus besoin de secours, que de vouloir payer la moindre somme. — Sur ce pied, la Comp^{te} étant réduite à un très petit nombre qui n'est pas Egalement bon et valable quant aux facultés, Comment est-il possible de répartir solidement une capitation exordinaire et d'industrie au pardessus de la capitation ordinaire.

Si vous avez la bonté, Monseigneur, de voir M. le Contrôleur général à cet Egard, avant ou lorsque M. de Marville travaillera avec lui, nous sommes persuader que ce ministre se pénétrera sans peine de nos justes raisons, Surtout s'il est instruit que le 27^e Septembre 1725 il fut rendu au rapport de feu M. Dodun, un arrêt du Conseil qui Excepta notre Compagnie, de la levée des lettres de maîtrises créés alors, dans chaque corps de métier en la ville de Paris.

Et que le 27 Décembre 1729, il fut rendu au rapport de M. le Pelletier, un autre arrêt du Conseil, qui déchargea notre Compagnie de la taxe pour laquelle elle aurait été comprise au rôle arrêté pour le droit de confirmation ; Et ce sont à l'instar de l'Académie Royale de peinture et Sculpture.

Nous attendons avec confiance cette nouvelle marque de votre puissante protection Et prenons la liberté de nous dire avec beaucoup de respect.

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants Serveurs.

Les Directeurs de la Compagnie des peintres et Sculpteurs
de l'Académie de St-Luc,

Paris le 26^e
may 1742.

Royer, Herpin. Marion, L. Maurisay.

Cette lettre des directeurs de l'Académie de St-Luc est du 26 mai 1742, et, dans le même moment, M. de Marville rendait compte à M. d'Argenson de la démarche des peintres ; cette lettre assurait M. d'Argenson que le signataire n'avait pas révélé aux dits peintres l'attitude ambiguë de leur Protecteur. — Qu'est-il advenu en cette occurrence des malheureux peintres de St-Luc ? Ont-ils été obligés de payer l'impôt sur le revenu, impôt établi sur simple appréciation ? Faut-il craindre que les menaces d'exécution ont été suivies d'effet ? Nous inclinons à le penser, car le manque de toutes autres pièces à la suite de celles-ci ne permet pas de croire qu'il y eut à l'avantage de l'Académie de St-Luc quelque décharge d'imposition :

ACCADEMIE DE ST-LUC

J'ai reçu à mon retour de Campagne, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré, au Sujet du Dixième de l'Industrie auquel l'Académie de St-Luc se trouve imposée : je désirerai fort pouvoir leur obtenir la décharge entière de cette imposition et il n'y a pas une Communauté dans Paris à laquelle

je n'en voulu rendre le même service ; mes soins comme vous le scavez ont été inutiles, et je suis bien assuré que si je faisais la demande de la décharge entière pour les peintres elle serait rejetée. Le tempérament que vous proposez par rapport aux professeurs — pour l'instruction de ceux qui en ont le soin me paraît Excellent, je compte en faire usage pour des maçons et charpentiers qui se trouvent dans le même cas, et dont l'Établissement a été fait pour M. Geraud à l'imitation de celui que feu M. Le Garde desceaux étant Lieutenant de Police avait fait pour les peintres ; je me suis bien gardé de leur dire quand il me sont venu trouver, la restriction judicieuse que vous avez faite sur leur demande et je les ai assuré de tous les mouvements que vous vous donniez pour leur procurer une décharge totale de l'imposition : je les ay cependant invités à se presser de m'envoyer leur Rolle ayant des ordres de les poursuivre et ne désirant rien d'avantage que de leur éviter des frais.

Je suis avec regret, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Signé : Marville.

Paris ce 28 May 1757.

Michel CORBON.

4

LES BONNES COULEURS

Ocre jaune — Ocre rouge

L'ocre est le nom donné à une série de terres colorées en jaune et quelque fois en rouge — par l'oxyde de fer. — Il faut mettre à part les ocres brunes de composition plus complexe et où le manganèse intervient.

Le terme même d'ocre vient du grec $\omega\chi\rho\alpha$ — on y retrouverait pour sa formule $\omega\chi\rho$ œuf et $\chi\rho\alpha$ couleur — Cela équivaudrait à « couleur d'œuf », d'ailleurs $\chi\rho\alpha$, couleur a signifié primitivement Couleur jaune — on a rapproché du mot $\chi\rho\alpha$ les radicaux voisins $\chi\rho\alpha\alpha$, jaune pâle, $\chi\rho\alpha\beta$ bile, et le sanscrit hari, jaune d'or, soleil, rayon de lumière, etc.

Les ocres jaune et rouge sont des mélanges d'oxyde et de carbonate de fer avec l'argile. L'argile, matière plastique bien connue, est un silicate d'allumine dont la proportion des composants est si variable qu'on peut aussi bien dire que ce n'est qu'un mélange d'alumine et de silice.

Quoiqu'il en soit, l'intimité de l'oxyde de fer et de l'argile est si grande que les ocres sont inattaquables par les acides étendus.

Nous venons de dire que l'ocre jaune est une terre teintée par l'oxyde de fer ; la proportion de celui-ci est variable, elle peut aller de 15 à 30 % dans les sortes employées en peinture ; quand cette proportion est dépassée, certaines sont utilisées comme minéral de fer.

Les mines d'ocre se rencontrent dans la nature sous la forme de couches de un à deux mètres d'épaisseur ; elles sont presque

constamment au dessus du calcaire oolitique, ou chaux carbonatée globuliforme, recouvertes par des grès, des sables quartzeux plus ou moins ferrugineux, et accompagnées par des argiles plastiques grises jaunâtres ou rougeâtres, toutes substances qui paraissent contribuer, chacune pour sa part, à leur formation. Quelques naturalistes ont émis l'avis que les ocres pourraient bien être des dépôts formés par les eaux thermales.

On trouve l'ocre jaune en quantité de régions — l'ocre rouge naturelle est plus rare.

Les ocres à couleurs les plus belles sont en France les ocres de Pourrain, de Diges, de Toucy, dans l'Yonne.

Dans la Nièvre, le Tarn-et-Garonne, en Vaucluse, dans les Hautes-Pyrénées, se trouvent de belles minières d'ocre ; il en est aussi en Saxe, en Portugal, en Italie, en Sud-Afrique, en Nouvelle-Zélande, etc., mais celles de l'Yonne sont maintenant les plus réputées ; c'est d'ailleurs dans cette région que le nettoyage, la préparation, sont le plus perfectionnés.

L'ocre jaune retirée du sol dans des carrières souvent à ciel ouvert, comme dans l'Yonne, est séchée à l'air, triée, puis broyée sous des meules. La poudre grossière est portée dans un premier bassin où elle est délayée après un violent battage ; après un temps de repos plus ou moins long qui permet aux fragments étrangers de se déposer, les eaux troubles passent dans un second bassin, où après un temps de repos elles passent dans un troisième, abandonnant chaque fois un dépôt de plus en plus fin. Chacun de ces dépôts est recueilli, séché au soleil, pulvérisé et tamisé.

Les ocres les plus fines ainsi séparées après avoir été retirées des terres les plus riches en nuances donnent les plus belles sortes.

Un autre mode de préparation consiste, tout en les pulvérisant, à les entraîner par un violent courant d'air dans des chambres d'une grande longueur, ce sont les particules les plus grosses qui tombent les premières et les plus fines vont au plus loin.

L'ocre rouge se trouve aussi à l'état naturel, mais elle est beaucoup plus belle obtenue par la calcination de l'ocre jaune. On l'expose à l'air libre sur une toile chauffée, il se produit une déshydratation (l'ocre jaune contient en effet 10 % d'eau), et l'ocre jaune prend la teinte rouge.

On lui fait subir ensuite le même traitement qu'à l'ocre jaune, lavage, broyage, séparation.

Les ocres jaunes et rouges sont des couleurs d'un excellent usage. De tout temps elles ont été employées en peinture — et se comportent aussi bien avec la colle (détrempe), avec la gomme (aquarelle), avec la cire (encaustique), qu'à l'huile ou en pastel.

Il n'y a pas lieu de faire de réserve sur la fixité, bien que l'ocre jaune naturelle exposée très longtemps au soleil perde un peu de son intensité.

L'ocre jaune, l'ocre rouge, sont les deux couleurs les plus anciennement employées en art. Les dessins et peintures préhisto-

riques nous en ont apporté la preuve. M. de Santuola a fait connaître au monde savant les découvertes qu'il fit à cet égard dans la grotte d'Altamira (province de Santander). On peut d'ailleurs se rendre compte de l'importance de cet art préhistorique dans la publication de MM. E. Cartailhac et H. Breuil — *La Caverne d'Altamira à Santillane*, éditée par le Prince Albert de Monaco. — Les couleurs consistent en ocres.

L'homme primitif s'est servi comme dans beaucoup d'autres endroits des terres colorées qu'il avait dans le voisinage ; on sait qu'il avait des pierres de broyage, pour mettre en poudre la terre, qu'il devait mélanger soit avec de la graisse, soit avec un liquide. — A Altamira, il est évident qu'il s'est servi de pin-neaux pour colorier, il savait aussi éclaircir et laver et fondre les tons.

De même dans la *Grotte de Font-de-Gaume*, située aux environs d'Eyzies dans la Dordogne « le plus souvent, disent MM. Capitan et Breuil, les animaux dont les contours sont indiqués par un trait noir, ont toute la surface ainsi circonscrite, entièrement enduite d'ocre rouge. »

Dans l'antiquité égyptienne, grecque, romaine, nous retrouvons un emploi constant des ocres — la plus estimée, suivant Pline, était l'ocre d'Athènes ou le sil de l'Attique. Vitruve assure que, de son temps, la mine qui produisait cette substance, n'était plus travaillée. On a trouvé dans une des chambres des bains de Titus, un pot contenant de l'ocre jaune mêlée à de la craie et toute semblable à la nôtre.

Les jaunes de la Noce Aldobrandine sont tous des ocres, suivant le chimiste Sir Davy. Il a de même analysé une jolie peinture placée sur une muraille d'une maison de Pompéi et il trouva que c'était des ocres rouges et jaunes. Parmi les sept échantillons de couleurs trouvées à Pompéi dans la boutique d'un marchand, examinées en 1809 par Chaptal, il y avait une ocre d'un beau jaune, préalablement traitée par des lavages analogues à ceux que l'on fait maintenant pour avoir un produit fin et régulier.

L'ocre jaune, l'ocre rouge peuvent à juste titre prendre rang en tête des bonnes couleurs — régularité, finesse précieuse pour l'emploi de ce produit naturel grâce à une épuration consciencieuse, teinte généralement soutenue, quelque soit l'origine locale de cette terre, fixité presque absolue de la nuance, inaltérabilité pour les emplois artistiques, abondance mettant cette couleur à l'abri des fraudes et des substitutions (bien qu'on ait trouvé dans certaines ocres à l'aquarelle et à l'huile un peu d'aniline pour en relever l'éclat), forment un ensemble de titres et de qualités qui méritent à l'ocre une particulière préférence des artistes, chaque fois que ses nuances leur seront d'emploi.

HENRI ROCHE.

De l'ancienneté des Images dans la Religion Chrétienne

Les Images, dans le Christianisme, commencèrent du temps de Jésus-Christ : la première qui s'en fit, fut faite par la Dame, dont il est parlé en Saint-Luc, chapitre huitième, verset quarante-six, laquelle s'approchant du Sauveur par derrière, toucha le bord de son vêtement, et incontinent son flux (1) de sang s'arrêta. Cette pieuse femme en reconnaissance de sa guérison, fit ériger dans la ville de Césarée, une Statue à Jésus-Christ. Elle était de bronze, et à ses pieds il y avait la figure de cette Dame, en action de suppliante. Son œuvre fut si agréable à Dieu, qu'il donna une vertu miraculeuse, à une plante qui croissait au bas de cette statue, et qui lors qu'elle fut assez grande pour toucher la frange de la sainte Image, guérissait toutes sortes de maladies. (2)

Plusieurs Historiens racontent cette vérité, particulièrement Eusèbe (3) de Césarée, qui en fut l'un des témoins oculaires ; et Sozomène rapporte que Julien l'Apostat à cause de la haine qu'il portait à Jésus-Christ, fit ôter cette fameuse statue, et qu'en sa place il ordonna qu'on mit la sienne : mais qu'aussitôt il fut puni de son sacrilège, puisque la foudre tomba dessus et la réduisit en poudre.

D'autres auteurs écrivent que dès le temps des Apôtres, il y eut aussi des images de peinture de Jésus-Christ (4) et que même ce divin Sauveur les inventa à la sollicitation d'Abagare, Roi d'Edesse, qui ayant entendu parler des miracles de Jésus-Christ, lui envoya un peintre pour faire son portrait ; mais comme il ne le pouvait dessiner, à cause du brillant qui sortait de ses divins regards, le Seigneur pour satisfaire à la prière du Roi d'Edesse, se posa lui-même un linge sur le visage, auquel il imprima son Image divine, et l'envoya à ce Prince, par la vertu de laquelle il fut guéri d'une maladie incurable.

Au temps des Apôtres, on vit aussi des images de la Sainte-Vierge, puisque Saint-Luc en a fait plusieurs ; C'est Saint-Gré-

(1) Luc. C. 8. V. 46. Car j'ai connu qu'une vertu est sortie de moi.

(2) Conc. Nicen. 2. Act. 5. S. greg. 2. epist. ad Germ. Episc. Const.

(3) Eusèb. L. 6. 7. C. 14. Cette Histoire est aussi rapportée par Antipatre Bostrene, et encore par Nicéphore Cassodore et Metaphraste.

(4) S. Jos. Damascène, de Orthod. fid. 1. 3. C. 17. Barona. Ann. Tom. 1 an 31.
« Historis quoque proditum est : Cum Abagarus Edessa Rex, enamine pictorem mississet, ut domini imaginem exprimeret ; neque il pictor oblapendorem euipius vultu manantem, consequi potuisset, Dominum ipsum dirinxit suor, occiditque faciei pallium edmoieise, sicque illud ad Abagaram, ut ipsius cupiditatis satisfaceret omisit. »

goire, (1) Patriarche de Constantinople qui le témoigne lorsqu'il écrit à l'Empereur Léon l'Isaurien.

Téodore, (2) Le Lecteur nous apprend encore que l'Impératrice Eudoxie envoya une de ces images peintes par S.-Luc à Pulchérie Auguste (3); il s'en voit encore une aujourd'hui à Rome, faite du même saint, que l'on garde soigneusement chez les Religieuses de S.-Sylvestre.

Quoique l'histoire du portrait de Jésus-Christ envoyé à Abagare et celle du portrait de la Vierge peinte par Saint-Luc, fussent contestés de quelques uns, j'ai cru pourtant les pouvoir rapporter, afin de prouver l'ancienneté des images à l'exemple du Concile second de Nicée. Celle des Apôtres, (4) des Martyrs et des Confesseurs ont aussi été peintes et sculptées dans l'Eglise naissante. Le même Saint-Grégoire nous l'a dit, ainsi que le Pape Adrien I le rapporte, lorsqu'il écrit à Constantin et à Irénée. Il assure que l'on conservait à la Basilique du Vatican les portraits (5) de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui sont ceux que Saint-Sylvestre montra à l'Empereur Constantin-le-Grand (6) après qu'il eut été converti.

Cela nous fait croire que le culte des images prit naissance dès le commencement de la primitive Eglise et qu'il s'entretint jusqu'au temps de l'Empereur Léon Isaure dans l'Orient, ce qui continua la pratique des Arts du Dessin, bien que déchu de leur excellence, mais pourtant moins diminués aux Provinces de l'Orient, qu'à celles de l'Occident.

MONIER.

(1) Saint-Grégoire II écrivant à Léon Isaure, rapporte la même Histoire et que de tout l'Orient on venait vénérer la Sainte-Image. « Cum Hierosolimitis azeret Christus Abagarus qui tum temporis dominabatur et Rex erasurbis Edessenarum, cum Christi miracula audiret Epistolam scripsit ad Christum qui manus sue responsam et sacrum, gloriosam que faciam suam ad eum misit. Itaque ad illum non manufactam imaginem mitte, ac vide: congregantur illis orientis turba, et orant et... »

(2) S. Téodore, Studite dans son Oraison, contre Léon Isaure *Annal. T. 9. Annal. 814* et dans le Concile second de Nicée, la même relation est confirmée par Léon, Lecteur de l'Eglise de Constantinople, qui a été témoin de l'honneur que l'on rendait de son temps à cette image: « Leo religiosissimus Lector magna et egregia Ecclesie Constantinopolitane dixit et ego indignus vester famulus cum descendissem cum Régis Apocritarius in Syriam Edessen petivi, et venerandam Imaginem, non factam hominum manibus adorari et honorari a populo vidi... »

(3) « Lucas vero, qui sacrum composuit Evangelium cum Domini pinxisset Imaginem pulcherrimum et plaris faciendum posteris reliquit. » S. Teod. Studit. orat. in deo Arme.

(4) S. Grégoire II dans son Epître à Léon Isaure dit des premiers Chrétiens qui peignirent le Seigneur « Qui Dominum eum viderent proutederant venientes Hierosolimam spectandum ipsum proponentes depinxerunt; cum Stephanum Proto-Martyrem viderent, proutederant spectandum ipsum proponentes depinxerunt; cum Jacobum fratrem Domini viderent, prout viderent spectandum ipsum proponentes depinxerunt, et uno verbo dicam cum facies Martyrum, qui sanguinem pro Christo funderant, viderent; depinxerunt. »

(5) *Hab. I. epist. ad. Const. Iren. Baron. Annal. To. 3 anno 324 et T. 3 ann. 785.*

(6) Constantin pour embellir sa nouvelle ville fit élever sur toutes les portes l'image de la Sainte-Vierge, sur celles de son Palais l'image du Sauveur, que Léon l'Isaurien fit ôter. Il fit aussi ériger au milieu des places, de belles statues du Sauveur du Monde, sous la forme du Bon Pasteur, et celle du Prophète Daniel au milieu des Lions. — *H. des Jeunes. de Mainbourg.*

De la manière de tendre les toiles sur les châssis

Pour tendre les toiles enduites ou non enduites sur le châssis, il faut d'abord avoir une tenaille à machoires qui grippe, mais qui ne déchire point la toile; il faut aussi des clous à tête large et plate, et longs de cinq à six lignes seulement. Les tapissiers ont des tenailles excellentes pour opérer ce résultat.

La toile étant posée à plat par terre, l'enduit en dessous, on place dessus et carrément, avec le droit fil du tissu, le châssis du côté convenable; puis on fiche quatre clous peu enfoncés au milieu des quatre côtés et bien d'équerre, on doit tendre suffisamment ces clous à plusieurs reprises. Cette opération faite, on retourne la toile, puis on fiche deux autres clous à droite et à gauche des quatre premiers en tirant la toile.

On continue de les ficher deux par deux, et toujours à l'opposite les uns des autres, en sorte qu'on arrive ainsi près des coins du châssis. S'il est à clefs il faut penser à laisser un peu de jeu pour les mortaises, qui plus tard s'écarteront lorsqu'on enfoncera les clefs, ce qui, au reste, ne doit se faire que plus tard, ainsi qu'il a été dit, et lorsqu'on s'apercevra que la toile s'est relâchée. Un poinçon facilite beaucoup l'introduction des clous. Pour de petites toiles, une tenaille faisant marteau et telle que celle dont se servent les cordonniers en Angleterre, est fort commode, parce qu'après qu'elle a tiré la toile, on appuie le doigt pour la retenir quand elle est ainsi tirée, et on frappe immédiatement le clou avec cette même tenaille pour rendre fixe cette tension.

Il est nécessaire d'avertir encore ici que, lorsqu'on a décloué une toile enduite et peinte, et qu'on veut la rouler pour la transporter, il faut avoir soin de la rouler, la peinture étant au dehors: car si on la roule, la peinture au dedans, on risque de refouler l'enduit et de le faire écailler; dans l'autre cas, au contraire, on ne risque que de faire fendiller l'enduit en l'écartant, effet qui disparaît quand la toile est rendue plane et tendue de nouveau.

PAILOT DE MONTABERT.

— CORRESPONDANCE —

Nous insérerons dans le prochain Cahier, demandes et réponses, d'un intérêt général, au sujet de toutes questions rentrant dans le cadre de cette publication.

— PHILISTIN POMPIER. —

— COURS ET ATELIERS —

Mademoiselle Cabarrus. — Cours de Dessin, Pastel, 117, boulev. Malesherbes. — Modèle vivant les lundi, mercredi, samedi matin. — Correction par M. Thévenot, le mercredi matin.

Madame Debillemont-Chardon. — Cours spécial de Pastel, Dessin, 7, rue Dugerré. — Mercredi, vendredi matin. — Modèle vivant à chaque séance.

Cours de Pastel de **Monsieur Thévenot**, 8, rue Frochet, mardi et vendredi après midi.

Le Propriétaire-Gérant: H. ROCHE.

BIBLIOGRAPHIE

Toute publication dont il sera envoyé un exemplaire sera annoncée et analysée s'il y a lieu, dans le prochain cahier.

L'Art, par Auguste Rodin, entretiens réunis par Gsell. — Un vol. de 113 pages, avec figures. — Paris, Bernard Grasset.

Inventaire des Objets d'Art, appartenant à l'Administration de l'Assistance Publique à Paris, par Marcel Fosseyeux. — Un vol. de 191 pages, avec 50 figures. — Paris, Berger-Levrault et C^o.

Anatomie artistique des Animaux, par Edouard Cuyer. — Un vol. de 300 pages, avec 153 figures. — Paris, J.-B. Baillière et fils. — Prix : 7.50

— On peut dire qu'il n'existe aucun autre ouvrage sur l'anatomie artistique des animaux. Le Traité de M. Cuyer a été rédigé avec tant de méthode, tant de précision, qu'on ne peut imaginer que la question puisse être proposée et traitée d'autre façon. Le squelette, les masses musculaires, sont mises en place avec tant de clarté, suivant d'ailleurs les différents animaux, que l'artiste a dans ce traité toutes les ressources nécessaires à un dessin rigoureusement scientifique. Sans vouloir parler des artistes qui ont fait de l'animal l'objet principal de leur observation, combien d'autres sont incidemment amenés à camper la silhouette de quelque petite bête domestique et qui réussiraient mieux, si leur vision avait au préalable puisé dans l'ouvrage de M. Cuyer des données qu'on ne peut inventer, et dont l'observation permet de mieux rendre les réalités.

Le Musée de l'Opéra et ses Collections, par Edouard André. Publication du *Magasin Pittoresque*. Emile et Louis Fouquet, Directeurs. Abonn. un an, Paris, 40 fr., Départ 42 fr.

Du Khorassan au Pays des Bac Khtiaris, par Henry-Béné D'Allemagne. Bibliothèque à l' Arsenal, chargé d'une mission archéologique en Perse. — Compte-rendu, par Paul d'Estroë. — Paris, Hachette et C^o.

L'Architecte Henri Piètre et la Galerie d'Enée au Palais Royal, par Ph. Dally. Paris, Publication du « Centre de Paris », 41, rue de Lévis.

Exercices et Jeux décoratifs des tout petits, par M^{me} Schneit. Un vol. 55 pages, avec 57 fig. — Paris, Librairie Larousse. — Prix : 4 fr. 25

Cet album est du plus grand intérêt. — Les modèles qui y sont contenus et dont la forme décorative n'a eu pour éléments constitutifs que des abricotiers, des pépins de citrouille, et toutes sortes de graines et feuilles, sont d'un choix artistique éminent. — L'inspiration que de jeunes enfants peuvent y puiser sera certainement déterminante de tentatives heureuses, et peut-être même de plus grands enfants, et les artistes à l'affût des nouveautés et d'idées neuves, pourront tirer un profit réel des ressources imprévues que l'imagination et le goût original de Madame Schneit ont su découvrir.

La Maison du Peintre Largillière, par Paul Jarry. — Publication de « La Cité », Janvier 1914.

Anatomie artistique du Corps Humain, par E. Cuyer et le Dr Fau. Un vol. in-8° de 308 pages, avec 51 figures et 17 planches. Figures noires 6 fr. Figures colorées 12 fr. — Paris, J.-B. Baillière et fils.

Voici un livre dont l'artiste ne peut guère se passer. — Il ne suffit pas en effet de voir un contour pour pouvoir le dessiner, il faut en connaître la raison ; l'artiste qui sait sur le modèle reconnaître les masses musculaires, qui connaît et voit les insertions, qui a la mémoire parfaite du squelette, éprouvera de moindres difficultés à exprimer sa vision. — Les planches remarquables de cette anatomie sont un document d'une utilité incessante pour tous les artistes.

Eglise Saint-Merry de Paris, par M. l'abbé Baloché. — 2 vol. de 800 p. avec 16 gravures. — Paris, Librairie H. Oudin.

La Chapelle de Saint-Bon, par M. l'abbé Baloché. — Paris-Champion.

Le Genre satirique, fantastique et licencieux dans la Sculpture Flamande et Wallonne, par L. Mysterlinck, Conservateur du Musée de Gand. — Un vol. de 386 p., avec 174 fig. — 42 fr. Paris, Jean Schemit.

PUBLICITÉ

S'ADRESSER A LA RÉDACTION

20, Rue de Rambuteau, 20

PARIS

RÉPARATION
de Meubles Anciens

CHAUVIN

17, rue Grégoire-de-Tours
PARIS

Le Centre de Paris

Société Historique et Archéologique

des 1^{er} et 5^{es} Arr^s

*Bulletin trimestriel illustré
et visite des Monuments*

Circulation ann. le : 45 fr.

M. EUGÈNE PÉPIN, Secrét. Génér.
44, rue de Lévis

BICYCLETTES DE MARQUE

PRIOU

235, Faubourg St-Honoré

*Pour conditions spéciales
se présenter avec*

« Les Cahiers de l'Artiste »

BRONZES IMITATION

G. MARTIN

FONDEUR-ÉDITEUR

7, rue St-Claude

PARIS

Paris Médical

REVUE

Professionnelle et Littéraire

DIRECTEUR

Le Professeur A. GILBERT

J.-B. BAILLIÈRE et C^{ie}, Éditeurs

Abonnement : 12 fr.

XIMA

TAPISSIER A FAÇON

6, rue du Grenier St-Lazare

PARIS

La Maison du Pastel

20, Rue de Rambuteau, à PARIS

Fondée en 1720

est la plus ancienne Fabrique du monde.

Elle a conservé de son origine le monopole de l'emploi de produits supérieurs et de procédés particuliers auxquels est due la **douceur particulière de la pâte de ses Crayons.**

Les perfectionnements apportés à leur fabrication ont fait aujourd'hui de la **peinture au Pastel la plus solide, la plus durable.**

Aucun des inconvénients de la peinture à l'huile.

Jamais un tableau ne fonce, jamais il ne passe, peint avec les Pastels Henri ROCHÉ, à la Gerbe.

Le grain spécial des Pastels HENRI ROCHÉ rend l'**adhérence parfaite** sur le fond.

Pour assurer à leurs tableaux ces qualités : **solidité, durée,** les Artistes doivent exclusivement employer les **Pastels Henri ROCHÉ, à la Gerbe.**

Tous les Crayons portant la Marque **ROCHÉ,** ont été soumis à des essais prolongés avant d'être livrés aux Artistes.

Soucieux de ces garanties, les Artistes des Deux Mondes ont adopté les **Pastels Henri ROCHÉ, à la Gerbe.**

(Envoi franco du Catalogue sur demande).
